

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 29 (1878)

**Vorwort:** À nos lecteurs  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A nos lecteurs.

---

L'activité que la nouvelle loi forestière fédérale a introduite dans le régime forestier en stimulant le zèle des autorités et des particuliers, nous fait espérer que notre journal jouira désormais d'une faveur plus grande que par le passé.

De son côté, la Rédaction cherchera à remplir sa tâche le mieux possible et évitera à l'avenir les retards, indépendants de sa volonté elle doit le dire, qui ont accompagné la publication de l'édition française du journal, dans la seconde moitié de l'année 1877.

Elle croit devoir rappeler que la traduction ne pouvant être commencée que lorsque l'édition allemande a paru, le meilleur moyen d'éviter des retards est l'envoi d'articles originaux en français, qui peuvent alors être transmis de suite à l'imprimerie. Elle compte donc sur le concours des forestiers de la Suisse romande et prie instamment tous ceux qui s'intéressent aux forêts de correspondre avec elle et de rédiger des articles longs ou brefs sur tout ce qui pourrait leur paraître digne d'être publié.

Nous recommandons enfin à nos collègues d'avoir à cœur la propagation de notre journal, qui continuera à paraître en livraisons trimestrielles.

La Rédaction.

---